

## Syndicat de Destructio

Envoyé en préfecture le 22/04/2024 Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le 22/04/2024 ID: 027-252703863-20240422-2024\_062-DE

## de l'Ouest du Département de l'Eure

DECISION N°2024-062

## Attribution du marché de Réhabilitation de la voirie à la Ressourcerie du SDOMODE

Le Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE),

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budaet.

Au terme d'une consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée ;

Le Président du SDOMODE retient le classement des offres proposé et

## DECIDE

Article 1: D'attribuer le marché de « Réhabilitation de la voirie à la Ressourcerie du SDOMODE» (2024-SDOM-004) à la Société EIFFAGE, dont le siège social est situé 215, Rue Pierre et Marie Curie Boite Postale 28, 76650 PETIT COURONNE.

Article 2: La délai d'exécution du marché est fixée à 2 mois à compter de sa date de notification.

Article 3: Le marché est à prix forfaitaire et s'élève à 74 062.80 € HT soit 88 875.36 € TTC.

Article 4: Les crédits nécessaires sont inscrits aux Budgets Primitifs 2024

Jean-Pi

Fait à Bernay le 22 10417024

Par délégation du Comité Syndica

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

